

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 MARS 2023

N° 2023-05-14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27 Présents (mini 9) : 9

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 10
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 21

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Didier-Claude BLANC

8 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Kevin KEYREL à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à

Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Yann TRACOL à Éric RICHARD, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Jean-François PERILHOU à Lionel TARDY

<u>Délégué excusé</u>: Claude AURIAS, Philippe CAHN, Christophe CAMP, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER, Michel ROLLAND

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 17 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.













Objet : Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CAUE 05

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	910 €
Investissement	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	910 €	0€

Rapport:

La Présidente propose les adhésions aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2023 :

Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)

Objectifs:

- Structurer le pastoralisme et délivrer une expertise technique
- Mettre en valeur les relations entre territoire et élevage
- Faire connaître le pastoralisme auprès du grand public

Montant de la cotisation annuelle : 60 €

Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes

Objectifs:

- Fédérer les acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français
- Permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître
- Recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager
- Favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

ALPARC – Réseau alpin des espaces protégés

Objectifs:

- Faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale comme le réchauffement climatique
- Favoriser la conservation de la biodiversité
- Promouvoir un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable
- Sensibiliser la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Montant maximum de la cotisation annuelle : 500 €

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes

Objectifs:

Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale à travers :

- L'assistance aux collectivités territoriales et le conseil à la maîtrise d'ouvrage



- La formation auprès des élus, des enseignants et des acteurs du cadre de vie
- La sensibilisation du grand public (pédagogie, publications, expositions, etc.)

Montant de la cotisation annuelle : 250 €

Il est par ailleurs rappelé aux membres du Bureau syndical que 5 adhésions ont été encadrées par des conventions ou délibérations pluriannuelles ou permanentes. Cela concerne :

- La fédération des PNR 15 000 €
- L'association des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur 1 500 €
- L'association des PNR d'Auvergne Rhône Alpes 400 €
- Le Réseau Régional des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur 1 000 €
- L'association nationale des centrales villageoises 200 € / an

L'adhésion à Cap Rural sera par ailleurs proposée en comité syndical, puisqu'il s'agit d'un établissement public, pour un montant de 500 €.

Délibération

 Considérant la Charte du Parc et sa mesure « III.4.1 Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

Décide d'adhérer pour l'année 2023 aux organismes proposés, pour un montant global de 910 €

■ Autorise la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme Aux jour et an susdits

La Présidente Nicole PELOUX